



TSXV: LOT OTCPK: TOGOF

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TomaGold amorce un levé magnétotellurique audiofréquence (AMT) sur son projet Mine Berrigan

Faits saillants

- **Levé AMT avancé conçu pour révéler le potentiel de découverte à l'échelle du district**
Le levé vise à mieux définir l'architecture structurelle du district, à identifier des corridors conducteurs profonds associés aux systèmes minéralisés, comme ceux observés dans les zones Principale et Deep du projet Mine Berrigan, et à prioriser les cibles de forage à fort potentiel.
- **Le levé s'appuie sur les récents succès d'exploration et l'expansion du programme de géophysique**
Ces travaux s'appuient directement sur le succès de la phase 2 du programme de forage ainsi que sur la campagne de géophysique élargie lancée le 28 mai 2026.
- **Grille de levé totalisant 7,5 kilomètres linéaires en cours d'exécution**
Le levé consiste en une grille composée de 14 lignes de longueur variable, avec des stations de mesure espacées tous les 25 mètres, pour un total de 7,5 kilomètres linéaires.
- **Technologie d'investigation profonde fournissant de précieuses informations sur le sous-sol**
L'AMT est une méthode géophysique à grande profondeur d'investigation qui cartographie les contrastes de résistivité du sous-sol à l'aide des champs électromagnétiques naturels.
- **Résultats du programme de forage de phase 2 toujours en attente**
Une minéralisation a été observée de façon systématique sur les carottes de forage récupérées des cinq sondages d'extension forés, dont les résultats sont en attente.

Montréal (Québec), le 23 juin 2026 – CORPORATION TOMAGOLD (TSXV: LOT; OTCPK: TOGOF) («TomaGold» ou la «Société») est heureuse d'annoncer le début d'un levé géophysique magnétotellurique audiofréquence («AMT») sur son projet Mine Berrigan, situé dans le camp minier de Chibougamau, au Québec. Ce levé AMT réalisé par Géophysique TMC constitue la prochaine étape de la stratégie d'exploration systématique de la Société et fait suite à l'achèvement du programme de forage d'extension de phase 2, dont les résultats d'analyse des cinq sondages sont toujours en attente, ainsi qu'au lancement de l'importante campagne de prospection et de géophysique annoncée le 28 mai 2026.

Le système de Berrigan est caractérisé par une minéralisation polymétallique à haute teneur (zinc-or-cuivre-argent) encaissée dans des structures conductrices associées à d'importantes zones de cisaillement. S'appuyant sur les résultats antérieurs des levés électromagnétiques en forage (EM) et sur les récents succès de forage, notamment les intersections significatives obtenues dans la zone Berrigan Deep, le levé AMT devrait permettre d'acquérir une compréhension 3D à l'échelle du district de l'architecture structurelle qui contrôle la minéralisation sur l'ensemble du projet. Le levé devrait permettre d'identifier de nouveaux corridors conducteurs, des extensions potentielles de la minéralisation connue ainsi que des cibles additionnelles de sulfures massifs enfouies en profondeur (jusqu'à environ 2 km). Ces informations contribueront à raffiner les modèles d'exploration et à optimiser le ciblage des futurs forages.

sur l'ensemble du portefeuille consolidé de propriétés de TomaGold dans le camp minier de Chibougamau.

La magnétotellurique audiofréquence (AMT) est une technique géophysique passive qui mesure les variations naturelles des champs électriques et magnétiques de la Terre dans la gamme des audiofréquences. Elle est particulièrement efficace pour imager les contrastes de résistivité du sous-sol à des profondeurs allant de quelques dizaines de mètres à plusieurs kilomètres, ce qui la rend particulièrement adaptée à la délimitation de structures profondes et de corps conducteurs associés à la minéralisation polymétallique. Le levé AMT en cours consiste en une grille composée de 14 lignes de longueur variable, avec des stations de mesure positionnées tous les 25 mètres le long des lignes, pour une couverture totale de 7,5 kilomètres linéaires. L'entrepreneur est responsable du découpage des lignes ainsi que du chaînage précis à intervalles de 25 mètres. Cette configuration devrait fournir des données à haute résolution permettant de cartographier les contrastes de résistivité en profondeur sous Mine Berrigan et les secteurs environnants (voir la figure 1).

David Grondin, président et chef de la direction de TomaGold, a déclaré : « Nous sommes ravis d'amorcer ce levé AMT, qui constitue une étape importante de notre stratégie d'exploration systématique à Berrigan. Ce levé devrait nous permettre de mieux comprendre l'architecture structurale qui contrôle la minéralisation en profondeur, tout en contribuant à l'identification de nouveaux corridors conducteurs, d'extensions potentielles de la minéralisation connue et d'autres cibles d'exploration hautement prioritaires. Combinés à nos programmes de forage et de géophysique en cours, les résultats contribueront à révéler le potentiel plus vaste de nos actifs de Chibougamau et à orienter la prochaine phase de nos activités d'exploration créatrices de valeur. »

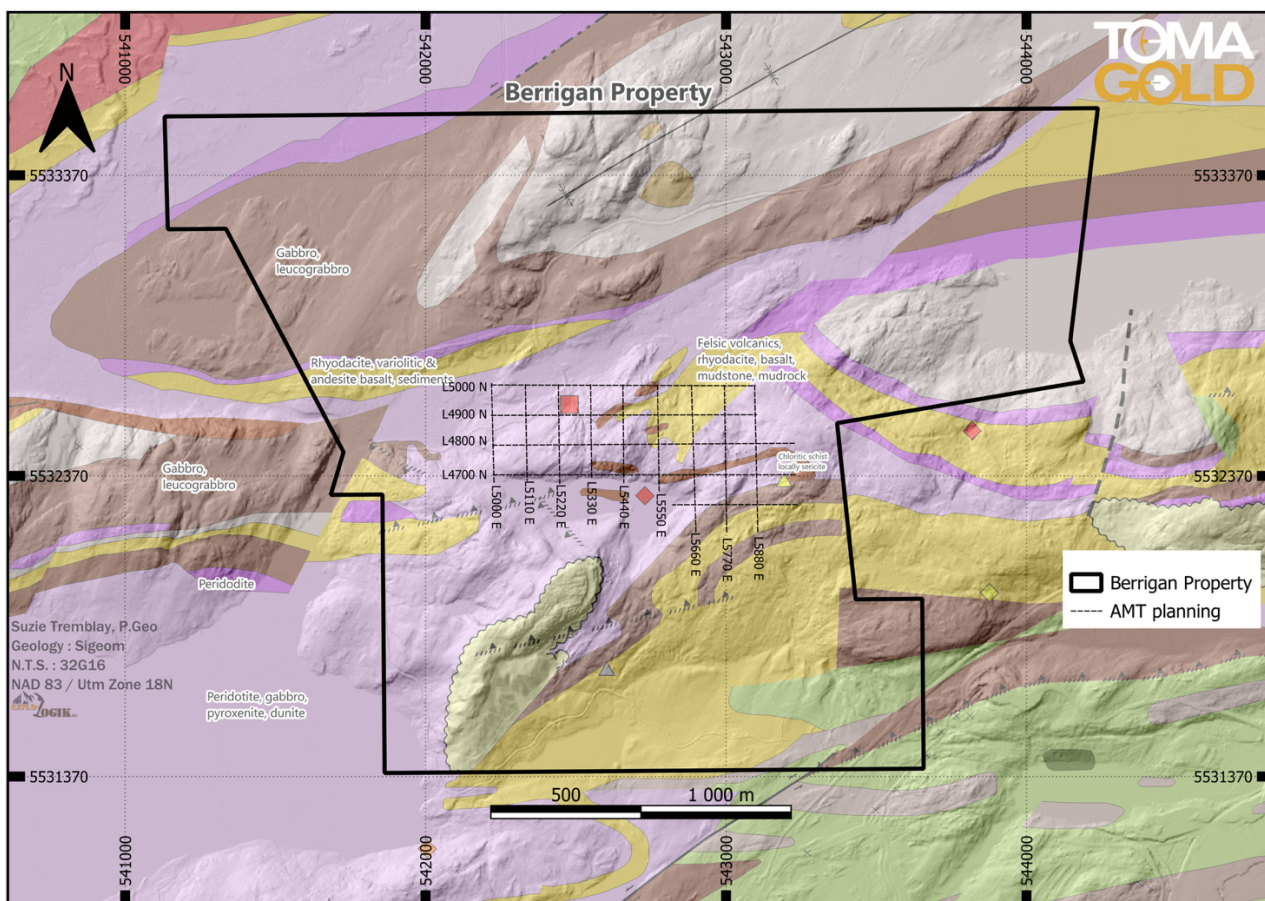


Figure 1: Levé AMT sur le projet Mine Berrigan

Mise à jour des activités de la société affiliée de TomaGold

Carbon2Green Développement Inc., une société privée dans laquelle TomaGold détient une participation de 35 %, conjointement avec AM Resources Corp. (35 %) et certains administrateurs et membres de la direction de TomaGold (30 %). Carbon2Green a récemment amorcé la mise en place d'un portefeuille de droits miniers couvrant plusieurs secteurs de tourbières au Québec. La Société procède actuellement à l'évaluation de ces actifs dans le cadre d'une initiative visant à déterminer leur potentiel économique dans une optique de monétisation de crédit carbone à l'intérieur d'un cadre de développement de projets liés à la conservation, à la restauration et à la revalorisation environnementale des tourbières. Au cours des prochaines semaines, Carbon2Green entend compléter ses évaluations préliminaires et poursuivre ses discussions avec diverses parties prenantes, investisseurs, communautés, groupes d'intérêt et intervenants gouvernementaux dans le but de recueillir l'information pertinente sur le contexte d'encadrement applicable à ces actifs et à l'optimisation de leur valorisation jugée à fort potentiel.

À propos du projet Mine Berrigan

La propriété Mine Berrigan comprend 16 claims totalisant 483 hectares situés à 4 km au nord-nord-ouest de la ville de Chibougamau. TomaGold détient une option lui permettant d'acquérir 100 % de la propriété auprès de Mines indépendantes Chibougamau inc.

La propriété a fait l'objet de plusieurs estimations historiques. Met-Chem Canada Inc. a préparé la plus récente de ces estimations en avril 2001 dans un rapport intitulé: « Pre-feasibility study: Étude conceptuelle, Projets Berrigan and Tortigny » par Chouinard et al. Dans ce rapport, une estimation des ressources réalisée à l'aide de techniques d'estimation polygonale fait état de **1,39 Mt titrant 3,17 % Zn et 1,77 g/t Au** dans la zone principale de Mine Berrigan. Aucune classification des ressources n'a été précisée (GM61359).

L'estimation des ressources minérales présentée ci-dessus est de nature historique et n'a pas été préparée conformément aux normes du Règlement 43-101. Par conséquent, le lecteur est prié de ne pas se fier à cette estimation, car la Société ne la considère pas comme une ressource minérale actuelle. La personne qualifiée n'a pas effectué suffisamment de travaux pour rendre la ressource actuelle. Une compilation et une vérification approfondies des données, ainsi que, possiblement, des forages et des rééchantillonnages supplémentaires, seraient nécessaires de la part d'une personne qualifiée avant que l'estimation historique puisse être classée comme ressource minérale actuelle. Rien ne garantit qu'une partie ou la totalité des ressources minérales historiques sera éventuellement confirmée ou démontrée comme étant économiquement viable. Pour de plus amples informations concernant le projet Mine Berrigan, veuillez consulter le communiqué de presse daté du [13 septembre 2023](#).

Divulgaration technique

Le contenu technique du présent communiqué de presse a été révisé et approuvé par Jean Lafleur, géo., vice-président de l'exploration de la Société, et Suzie Tremblay, géo., vice-présidente des opérations chez Explo-Logik Inc. et consultante pour TomaGold, agissant chacun à titre de personne qualifiée en vertu du Règlement 43-101.

À propos de TomaGold

TomaGold Corp. (TSXV: LOT, OTCQK: TOGOF) est une société minière junior canadienne qui se concentre sur l'acquisition, l'exploration et le développement de projets de métaux précieux et de métaux de base à fort potentiel, principalement axés sur l'or et le cuivre au Québec et en Ontario. Les principaux actifs de la Société sont situés dans le camp minier de Chibougamau, dans le nord du Québec, où elle détient le projet d'or-cuivre-argent Obalski et des options sur 12 autres propriétés, dont les projets Mine Berrigan, Brosnan, Radar et Dufault. TomaGold détient également une participation de 24,5 % dans une coentreprise sur la propriété aurifère Baird, près du camp minier de Red Lake, en Ontario. De plus, la Société possède des

projets de lithium et d'éléments de terres rares (ETR) dans la région de la Baie James, stratégiquement situés à proximité d'importantes découvertes récentes.

Contact :

David Grondin
Président et chef de la direction
(514) 583-3490
www.tomagoldcorp.com

Suivez TomaGold :

YouTube: <https://www.youtube.com/@tomagoldcorporation>
WhatsApp : <https://www.whatsapp.com/channel/0029Vb79qG6LdQeiiErl1e27>
LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/tomagold-corporation>
Facebook : <https://www.facebook.com/TomaGoldCorporation>
Instagram : <https://www.instagram.com/tomagoldcorp>
X : <https://x.com/tomagoldcorp>

Mise en garde concernant les informations prospectives

Le présent communiqué de presse contient certaines déclarations qui peuvent être considérées comme des « déclarations prospectives ». Toutes les déclarations contenues dans ce communiqué de presse, autres que les déclarations de faits historiques, qui traitent d'événements ou de développements que la Société prévoit se produire, sont des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives sont des déclarations qui ne sont pas des faits historiques et qui sont généralement, mais pas toujours, identifiées par les mots « s'attendre à », « planifier », « anticiper », « croire », « avoir l'intention », « estimer », « projeter », « potentiel » et des expressions similaires, ou que des événements ou des conditions « se produiront », « seraient », « peuvent », « pourraient » ou « devraient » se produire. Bien que la Société estime que les attentes exprimées dans ces déclarations prospectives sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations ne sont pas des garanties de performance future et les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux contenus dans les déclarations prospectives. Parmi les facteurs susceptibles d'entraîner une différence significative entre les résultats réels et les déclarations prospectives figurent les résultats potentiels des activités d'exploration et de forage, les cours du marché, la disponibilité continue de capitaux et de financements, ainsi que les conditions générales de l'économie, du marché ou des affaires. Les investisseurs sont avertis que ces déclarations ne constituent pas des garanties de performance future et que les résultats ou développements réels peuvent différer sensiblement de ceux prévus dans les déclarations prospectives. Les déclarations prospectives sont fondées sur les convictions, les estimations et les opinions de la direction de la Société à la date à laquelle elles ont été faites. Sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent, la Société ne s'engage pas à mettre à jour ces déclarations prospectives dans l'éventualité où les convictions, les estimations, les opinions ou d'autres facteurs de la direction viendraient à changer.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'acceptent aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué de presse.